



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

À tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra le **MARDI 25 MAI 2021**, à 19 h, à huis clos et par téléconférence.

Cette séance du conseil se tiendra sans la présence du public conformément à l'arrêté ministériel numéro 433-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 24 mars 2021.

En temps normal, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil. Cependant, en application des dispositions de l'arrêté ministériel, ce processus est remplacé par une procédure de consultation écrite de 15 jours qui aura donc lieu du **10 MAI 2021 au 24 MAI 2021**.

En conséquence, toute personne intéressée est invitée à transmettre ses questions ou commentaires par écrit à l'adresse suivante info@villescjc.com.

La demande de dérogation mineure est la suivante :

« Régulariser l'implantation de l'écurie située au 88-90, rue du Grand-Pré. La construction agricole ne respecte pas les distances de dégagement minimales de 6 mètres par rapport à la limite Sud-Ouest du terrain et de 7,5 mètres par rapport à la limite Nord-Ouest exigées à l'article 7.3.2.1 du *Règlement de zonage 1259-2014*. Cet article du règlement prescrit que la hauteur ainsi que les marges de recul auxquelles doivent satisfaire les bâtiments complémentaires à des usages autres que l'habitation sont celles prescrites pour le bâtiment principal dans la grille de spécification de la zone concernée, soit la zone 79-A illustrée au plan de zonage du *Règlement de zonage 1259-2014*.

L'écurie est présentement implantée à 1,58 mètre de la ligne arrière et à 5,80 mètres de la ligne latérale de la propriété. »

L'immeuble en cause est situé au 88-90, rue du Grand-Pré à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Fait et donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ce 7 mai 2021.

Le directeur général et greffier,

Marcel Grenier